

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.		Date d'inspection Le 25 mars 2026	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 1		Numéro de permis 2019498	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6		Numéro de téléphone (506) 854-7529	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Stephanie Hickey	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux afin d'effectuer une inspection de surveillance. Le ratio enfants/éducateur a été respecté tout au long de la visite.

Les éléments suivants ont été vérifiés durant l'inspection :

- Affichage dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- Activités quotidiennes
- Routine quotidienne
- Orientation des enfants
- Aire de jeu intérieure
- Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure
- Toilettes
- Espaces de rangement
- Effets personnels
- Santé
- Alimentation

Durant l'inspection, la mentore en assurance de la qualité a observé les enfants arriver de l'école et participer à des jeux libres à l'intérieur.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 25 mars 2026

Date

original signé par
Katia Allain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"